

SCHWEIZERISCHE BUNDESANWALTSCHAFT

Polizeidienst

MINISTÈRE PUBLIC FÉDÉRAL

Service de Police

MINISTERO PUBBLICO FEDERALE

Servizio di Polizia

No. (457)300.0/2.P/j.

BERN den BERNE, le BERNA, li

4 août 1967

Bericht · Rapport · Rapporto

von de dell'

Pilliard, Insp.

an den Chef des eidg. Polizeidienstes in **Bern** à M. le chef du Service de la police fédérale à **Berne** al Capo del Servizio della polizia federale in **Berna**

In Sachen:

Demande de permis de séjour en Suisse.

Vertenza: betreffend:

ARBENZ Jacobo, né le 14.9.1913, ancien président

concernant: du Guatémala.

Le 17.7.1967, la Sûreté vaudoise nous a informés par telex que l'ex-président du Guatémala Jacobo ARBENZ était arrivé récemment à Pully et qu'il s'était annoncé à la Police des étrangers de cette localité en vue d'obtenir un permis de séjour pour lui et sa famille.

Selon les instructions de M. le Chef de la Police fédérale, l'ancien homme d'Etat guatémaltèque a été entendu dans les bureaux de la Sûreté à Lausanne le 27 juillet dernier. Ses déclarations sont consignées dans le p.v. de son audition annexé au présent rapport.

M. ARBENZ se dit nationaliste et l'étiquette de communiste qui lui a été donnée par certains milieux nord-américains et par la presse internationale provient du fait qu'il s'est attaqué, lorsqu'il était au pouvoir, à l'UNITED FRUIT COM-PANY, dont les intérêts au Guatémala sont encore aujourd'hui très importants.

ARBENZ a précisé qu'après sa destitution il a été en quelque sorte obligé de se rendre derrière le rideau de fer (Tché-coslovaquie, URSS et Chine), étant donné qu'aucun pays occidental ne voulait lui offrir l'hospitalité. Il aurait pu à l'époque entreprendre des démarches pour obtenir la na-



Blatt	3
Feuille No.	6
Foglio	

tionalité suisse, puisque son père, émigré au Guatémala en 1898, était originaire de Grossandelfingen/ZH. Mais il n'a pas voulu le faire pour éviter de froisser ses partisans au Guatémala. Du reste, aujourd'hui encore, il n'a nullement l'intention de revendiquer la nationalité suisse. Il prétend qu'actuellement il lui serait possible de retourner dans son pays sans être inquiété. Toutefois, sa venue ne manquerait pas de provoquer des troubles.

A l'appui de ses dires, il nous a montré son passeport guatémaltèque No 182149 délivré par le ministère de l'intérieur du Guatémala le 11.6.1966, alors que jusqu'à cette date il était au bénéfice d'un titre de voyage que lui avaient octroyé les autorités mexicaines.

ARBENZ a perdu sa fille aînée Arabella, née en 1939, laquelle s'est suicidée au Mexique il y a deux ans, pour des motifs que nous ignorons. L'intéressé semble avoir été très marqué par ce drame.

Les raisons de sa venue en Suisse, selon lui, sont dictées essentiellement par le désir qu'il a que ses enfants puissent enfin terminer leurs études. Maria-Leonora, née en 1942, se propose de faire une licence en sciences économiques, tandis que Jacobo, né en 1946, suivra les cours de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

ARBENZ a vécu de 1960 à 1966 à la Havane, où le gouvernement cubain lui avait mis une maison à disposition. Cet endroit lui permettait de voir de temps à autre sa mère restée au Guatéma-la, ainsi que sa soeur, mariée à un Américain.

Le prénommé se déclare prêt, en cas de besoin, à nous fournir d'autres précisions. Il nous a assuré qu'en aucun cas il n'entreprendrait une action politique quelconque depuis la Suisse et qu'il ne ferait pas de déclarations à la presse, désirant SCHWEIZERISCHE BUNDESANWALTSCHAFT, Polizeidienst MINISTÈRE PUBLIC FÉDÉRAL, Service de Police MINISTERO PUBBLICO FEDERALE, Servizio di Polizia

Blatt Feuille No. 3 Foglio

avant tout vivre chez nous incognito.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons aucune raison de nous opposer à ce que M. ARBENZ reste en Suisse pour quelque temps, sous réserve évidemment qu'il ne déploie aucune activité politique.

POLICE FEDERALE :

Peluous

Annexe:

l p.v. aud.

Pilliard, Insp.

9153/7